

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUIN 2018

Date de convocation : 10/06/2018, d'affichage : 10/06/2018.

Conseillers en exercice : 11, présents : 7, votants : 10,

L'an deux mil dix-huit, le 15 juin à 18 heures 15 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHASSELON, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs CHASSELON Jean-Claude, POTIER Bruno, SIROT Isabelle, SLOSARCZYK Eric, POULLE Sophie, VAILLANT Jean-Pierre, VANDINI Christophe, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. RENAUX Jimmy, DEBREYNE Eric, TREFCON Virginie, PARIZOT Olivier, Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : M. DEBREYNE Eric à M. POTIER Bruno,
M. RENAUX Jimmy à M. SLOSARCZYK Eric,
Mme TREFCON Virginie à Mme POULLE Sophie.

Madame POULLE Sophie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 MARS 2018 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 23 mars 2018, a demandé une modification au niveau de l'information diverse concernant le parking de la salle polyvalente en la reformulant de la façon suivante : « Monsieur le Maire fait savoir que des devis sont demandés pour l'extension du parking de la salle polyvalente. », et a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 AVRIL 2018 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 23 avril 2018, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

REPLACEMENT DU VEHICULE DE SERVICE :

Monsieur le Maire fait savoir que le véhicule de service « Camionnette Renault Express » est désormais hors de service et qu'il y aurait lieu de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de reporter cette question lors d'une prochaine séance.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

MUILLE VTT DU PAYS HAMOIS :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 20 avril 2018, reçu le 25 avril 2018, émanant de l'association « MUILLE VTT DU PAYS HAMOIS » qui sollicite une subvention de la commune pour l'organisation de la 7^{ème} édition de la manifestation Somm'Aisn'Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention de 60 euros à l'association « MUILLE VTT DU PAYS » pour l'organisation de cette manifestation..

LES AINES DU MILLENAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 23 mai 2018, émanant de l'association « Les Aînés du Millénaire » qui sollicite une subvention de la commune pour l'organisation du concours de belote qui se déroulera le lundi de la fête communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention de 60 euros à l'association « Les Aînés du Millénaire » pour l'organisation de cette manifestation.

ACCEPTATION DE DIVERS DONS :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte le don fait au profit de l'ancien CCAS, dissous le 31 décembre 2017, émanant de Monsieur MOCQUERY (friterie), pour un montant de CENT CINQUANTE EUROS, pour occupation du domaine public communal, étant entendu que ce don n'est pas grevé de charges.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte le don fait au profit de la commune, émanant de Monsieur DUBOIS Mario, pour un montant de DEUX CENT VINGTS EUROS, pour avoir séjourné sur la place de la fête dans le courant du mois de septembre 2017, étant entendu que ce don n'est pas grevé de charges.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte le don fait au profit de l'ancien CCAS, dissous le 31 décembre 2017, émanant de Mme TATIN, pour un montant de VINGT EUROS, pour avoir participé au goûter de Noël, étant entendu que ce don n'est pas grevé de charges.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte le don fait au profit de la commune, émanant de Mme BOURY Chantal, pour un montant de DIX EUROS, étant entendu que ce don n'est pas grevé de charges.

MISE EN CONFORMITE DES BATIMENTS COMMUNAUX SUITE AUX CONTROLES DE L'APAVE :

Monsieur le Maire fait savoir que chaque année l'APAVE procède au contrôle des installations électriques, gaz et protection incendie des bâtiments communaux.

Cette vérification ainsi que le passage devant la commission de sécurité le 18 mai 2018 pour la salle polyvalente a conduit à l'exécution de travaux de conformité des installations électriques (Ets seine pour un montant de 2973,58 € TTC) et de la chaufferie par la société PCPV (fuite de gaz).

D'autres travaux sont prévus à l'école (électricité et chaufferie).

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE POUR LA CREATION DE CAVURNES DESTINES A RECEVOIR DES URNES FUNERAIRES :

Monsieur le Maire rappelle qu'une cavurne est un caveau de petites dimensions, généralement construit en béton préfabriqué, qui est destiné à recevoir l'inhumation d'une ou de plusieurs urnes.

Contrairement au columbarium qui est une construction collective de plusieurs cases, le cavurne est destiné à accueillir les urnes cinéraires contenant les cendres du défunt d'une même famille et permet aux proches de bénéficier d'un lieu privé pour le recueillement. Il est donc érigé sur une concession funéraire de 1m² au tarif du m² des concessions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propos du Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide que des cavurnes pourront être installés dans l'ancien cimetière.

TRAVAUX DE PEINTURE A L'ECOLE :

Monsieur le Maire présente un devis émanant de Monsieur Dany BECFEVRE, pour un montant de 3802,38 euros TTC, afin d'exécuter des travaux de peinture prévus dans la tisanerie et les toilettes de l'école.

Le Conseil Municipal, après discussion, accepte ce devis.

CONTRAT RISQUES STATUTAIRES :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 09 mai 2018 et d'une proposition d'assurance prévoyance statutaire émanant de la Société APRIL.

En effet le contrat actuel arrive à terme le 31 décembre 2018 et il y a lieu de procéder à son renouvellement avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos de Monsieur le Maire et pris connaissance de la proposition, à l'unanimité des membres présents,

Décide de renouveler ce contrat d'assurance avec effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 2 ans au taux annuel global de 5,30%. (contrat géré par APRIL Collectivités et assuré par PREPAR VIE et PREPAR IARD).

Autorise le Maire à signer la proposition d'assurance prévoyance statutaire avec APRIL Collectivités.

INFORMATIONS DIVERSES :

Opération « Nettoyons la nature » :

Monsieur le Maire fait savoir que la 21^{ème} édition de l'opération « Nettoyons la Nature » se déroulera cette année du vendredi 28 septembre 2018 au dimanche 30 septembre 2018 inclus.

Chauffage de l'église :

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de devis pour le projet de chauffage dans l'église avec l'installation de panneaux électriques rayonnants, établi par la SARL GOULLIoud, pour un montant de 15 129,00 euros HT.

D'autres devis ont été sollicités.

Bris de glace à l'école (vitrage fracturé) :

Monsieur le Maire fait savoir que ce bris de glace a fait l'objet d'une déclaration auprès des AMP le 30 mai dernier.

Cette déclaration de sinistre a été prise en charge par les AMP pour un montant de 346,82 euros. (devis présenté par la Miroiterie Philippot).

Déclaration préalable pour travaux de couverture sur la cantine et l'école :

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre des travaux de couverture à réaliser à la cantine et à l'école, il y a lieu de déposer un dossier de déclaration préalable avant exécution desdits travaux.

L'Atelier d'Architecture Jacques DURVILLE a été missionné pour mettre en place ce dossier.

Un contrat d'architecte a donc été établi avec l'intéressé le 31 mai dernier pour un montant de 1900 euros HT. Il comprendra la mise en place et le dépôt du dossier de déclaration préalable avec dossier paysager.

Remplacement des 2 pneus avant sur le tracteur :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il va falloir procéder au remplacement de 2 pneus sur le tracteur.

A cet effet il a signé un devis de 814 euros TTC avec NORAUTO.

Travaux de sécurité sur le RD 932 :

Monsieur le Maire fait savoir que ce dossier est toujours d'actualité.

Le Cabinet VERDI présentera d'ici peu un avant-projet des différents aménagements qui pourraient être réalisés route de Paris.

Classe mobile :

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de classe mobile a été faite lors du dernier conseil d'école.

Il présente un devis pour en doter éventuellement l'école.

Il s'agit d'un meuble avec des ordinateurs ou des tablettes qui peut être déplacé dans toutes les classes.
Le montant de ce devis avec 16 ordinateurs portables est évalué à 7000 euros HT.
Cette acquisition peut être subventionnée.

Poteaux d'incendie :

Monsieur le Maire rappelle que les poteaux d'incendie doivent être signalés aux services compétents par le balisage peint en jaune pour un repérage rapide de ceux-ci en cas de besoin.

Monsieur VAILLANT fait savoir qu'il a demandé un devis auprès de PRESTA'SERVICE ; devis d'un montant de 141,60 euros TTC.

Les travaux seront réalisés par les élus dès que possible.

Travaux d'électricité à réaliser à la salle polyvalente pour la fête :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a sollicité un devis auprès du Comptoir du Cable pour l'alimentation extérieure de la fête foraine.

Il rappelle que deux branchements sont nécessaires avec possibilité de coffrets forains

Il souhaite que ce dossier soit réglé le plus vite possible car la fête approche et il faut que tout soit mis en place dans les délais les plus rapides.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur VANDINI rappelle que chaque année, lors du départ des élèves de CM2 pour rentrer au collège, un cadeau leur était offert par l'Association des Parents d'Elèves. Dans la mesure où celle-ci ne fonctionne officiellement plus, il demande si la commune ne peut pas reprendre ce geste fait à nos élèves. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'allouer un cadeau de départ à ces élèves.

Monsieur VAILLANT demande s'il est possible d'embaucher un employé à raison de 20 heures par semaine en remplacement d'un agent actuellement en congé maladie.

Ce remplacement aurait lieu pendant les mois de juillet et août.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il recevra une personne qui pourrait être capable d'exercer ce remplacement afin de mettre éventuellement un contrat CDD en place à compter du 1^{er} juillet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Suivent les signatures.....